

FO réclame toujours l'abandon de la réforme de l'assurance chômage

Ce matin avait lieu en visioconférence la réunion multilatérale conclusive sur l'assurance chômage dirigée par la Ministre du Travail. Sous couvert d'objectifs de lutte contre la précarité et les contrats courts, de refonte du marché du travail, toutes les mesures proposées impacteront lourdement les droits des demandeurs d'emploi ! Paradoxe ? Oxymore ?

En substance, la ministre a annoncé que la réforme de l'assurance chômage allait être mise en place, dans un premier temps en version « allégée » à compter du 1er juillet 2021, et dans un second temps en version « intégrale », une fois que la situation du marché du travail « serait revenue à meilleure fortune ». La seule modification par rapport au règlement d'assurance chômage du 26 juillet 2019 est la mise en place d'un plancher dans le cadre du calcul de l'allocation de manière à limiter la baisse drastique des droits induite par la nouvelle formule, diminution qui initialement pouvait aller jusqu'à 50%. Cette modification reste très insuffisante pour FO !

FO n'a eu de cesse de réfuter les arguments de la ministre point par point, notamment en rappelant que la forme et la durée du contrat de travail était à la main des employeurs et non des salariés, que c'est 1,2 million de demandeurs d'emploi qui allaient impactés négativement par ces mesures, que cette réforme affecte le plus fortement les plus précaires, en vain...

FO réaffirme sa position constante d'abandon de cette réforme, elle réclame une nouvelle négociation d'assurance chômage sous la forme paritaire et libre ! FO se réserve la possibilité d'aller une seconde fois devant le Conseil d'Etat...

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 2 mars 2022